



HÔPITAUX
HAINAUT
CAMBRÉSIS



**Centre
Hospitalier de
Valenciennes**
Ensemble, faisons rayonner la santé

AOO 20260068001000

**Fourniture et réalisation d'orthèses sur mesure
et autres dispositifs médicaux d'immobilisation externe
pour les Hôpitaux Hainaut-Cambrésis**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Préambule

PRESENTATION DES HOPITAUX DU HAINAUT-CAMBRESIS CONCERNES PAR LA CONSULTATION

Le Centre Hospitalier de Valenciennes

Un collectif

Composé de plus de **5500 professionnels investis**, le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) est l'établissement de **recours et de référence** du Hainaut-Cambrésis à tous les âges de la vie.

Troisième établissement public de santé des Hauts-de-France après les deux Centres Hospitaliers Universitaires que compte la région, il est l'**établissement support** des Hôpitaux Hainaut-Cambrésis.

Une offre de soins

Le Centre Hospitalier de Valenciennes compte près de **2000 lits** dont la moitié concerne le court séjour.

- 950 lits en médecine-chirurgie et obstétrique, soins critiques,
- 300 lits en psychiatrie
- 120 lits en soins médicaux et de réadaptation
- 500 lits en EHPAD

Le CHV propose une **offre de soins innovante** quasi complète en exerçant toutes les spécialités en dehors de la chirurgie cardiaque, du traitement des grands brûlés et des greffes d'organes.

Le Centre Hospitalier de Maubeuge

Un collectif

Le Centre Hospitalier de Maubeuge est l'**établissement de santé pivot du territoire de la Sambre-Avesnois**, couvrant un bassin de **250 000** habitants. Fort de ses **1 600 professionnels engagés**, il œuvre quotidiennement pour garantir un accès aux soins de qualité, en alliant proximité et expertise médicale.

Une offre de soins

Depuis fin 2021, le CHM bénéficie d'une **infrastructure moderne**, dotée d'un plateau technique de pointe et d'une trentaine de spécialités. Il développe également des activités multisites avec un pôle de santé mentale, un EHPAD, un CAMSP et un institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants. Il s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, en lien avec les établissements **partenaires et la médecine de ville**, afin de proposer une prise en charge complète et coordonnée.

Grâce à ces atouts, le CHM poursuit son engagement pour **une offre de soins toujours plus performante**, permettant de répondre aux besoins croissants en matière de santé, de prévention et d'innovation.

Le Centre Hospitalier de Denain

Un collectif

Le CHD emploie plus de **1200 professionnels**, assurant ainsi une prise en charge optimale des patients. Le CHD est un acteur essentiel du système de santé du territoire, offrant des soins de qualité et une **large gamme de services** adaptés aux besoins de la population. Ces chiffres témoignent de l'importance de l'établissement dans la prise en charge des besoins de santé de son bassin de population, composé d'environ **170 000 habitants**.

Une offre de soins

Il dispose d'une capacité de **583 lits et places**, couvrant un large éventail de services médicaux et spécialisés.

- 137 lits et places en médecine
- 80 lits et places en chirurgie
- 26 lits et places en gynécologie-Obstétrique
- 8 lits en soins critiques
- 92 lits et places en psychiatrie
- 60 lits en soins médicaux et de réadaptation
- 180 lits en USLD et EHPAD

Afin de répondre aux besoins de la population, le CHD propose une maternité de niveau 1, des services de chirurgie, de médecine, de psychiatrie, d'imagerie médicale, de SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation) ainsi qu'une unité de soins de longue durée (USLD) et deux EHPAD.

Le Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes

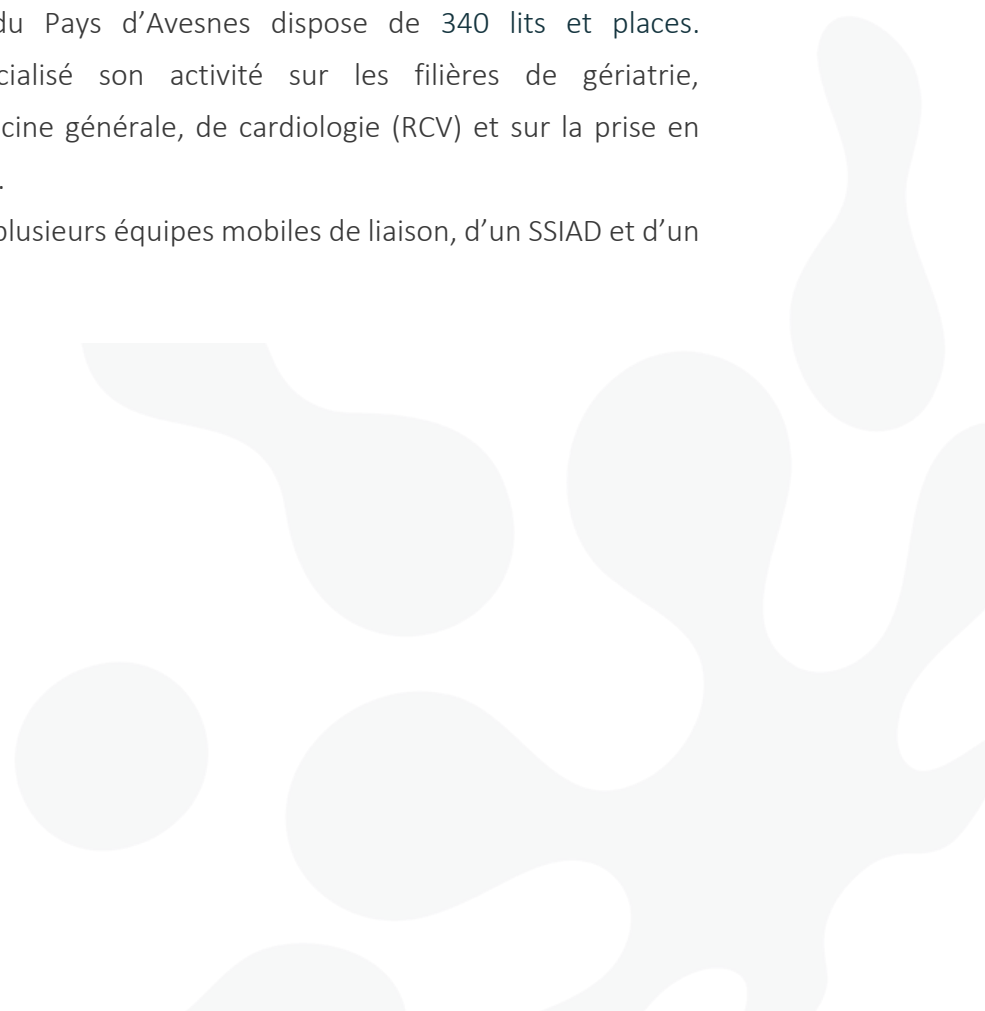
Un collectif

Labélisé hôpital de proximité, le centre hospitalier du Pays d'Avesnes offre des soins de qualité au plus proche des patients. Il dessert l'ensemble du territoire de la Sambre-Avesnois.

Une offre de soins

Le centre hospitalier du Pays d'Avesnes dispose de 340 lits et places. L'établissement a spécialisé son activité sur les filières de gériatrie, d'addictologie, de médecine générale, de cardiologie (RCV) et sur la prise en charge en soins palliatifs.

Il dispose également de plusieurs équipes mobiles de liaison, d'un SSIAD et d'un EHPAD de 92 places.



Objet de la consultation

Présentation générale

Le présent marché a pour objet la Fourniture et la réalisation d'orthèses sur mesure et autres dispositifs médicaux d'immobilisation externe (corsets, minerves, diverses orthèses) pour les Hôpitaux Hainaut-Cambrésis

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Le marché est établi pour une durée de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction soit une durée totale possible de 4 ans.

Les Centres Hospitaliers concernés par ce marché sont :

Etablissements concernés

- 1 Centre Hospitalier de Valenciennes
- 2 Centre Hospitalier de Maubeuge
- 3 Centre Hospitalier de Denain
- 4 Centre Hospitalier d' Avesnes sur Helpe

Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en lots

Montant du marché

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum de 195 000€ HT par période d'exécution.

Définition du besoin

Les appareillages concernés par cet accord-cadre sont soumis à la Liste des Produits et Prestations Remboursables. Ils doivent être conformes aux normes en vigueur et aux caractéristiques techniques spécifiées dans la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR).

Le titulaire doit obligatoirement posséder l'agrément pour exercer en tant qu'orthoprothésiste.

Dans le cadre de l'examen des candidatures, il est demandé au candidat de fournir :

- Le curriculum vitae détaillé des orthoprothésistes intervenant sur ce marché, précisant leurs qualifications, expériences professionnelles, et diplômes.
- Une copie du justificatif d'agrément ou d'autorisation délivré par les autorités compétentes (Agence Régionale de Santé, etc.), attestant que la société est habilitée à exercer l'activité d'orthoprothésiste conformément à la réglementation en vigueur.

Le titulaire interviendra après prescription médicale et uniquement à la demande de l'établissement selon les conditions d'intervention définies au présent CCTP.

Prix

Les prix unitaires sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, les frais afférents au Conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations.

Les prestations seront réglées par application des taux de remise spécifiés au bordereau des prix unitaires sur les tarifs de référence de la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR).

Variation des prix

Les prix pourront être ajustés uniquement en cas de variation des tarifs de référence de la liste des produits et prestations remboursables mais le taux de remise accordé est ferme pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Le titulaire pourra, cependant, proposer un taux de remise supérieur en cours de l'accord-cadre par le biais d'un avenant ou lors de la reconduction.

Description des prestations

Le titulaire du marché devra assurer les prestations suivantes :

- Prise de mesure au lit du patient ou en consultation (selon les cas),
- Fabrication de corsets sur mesure adaptés à la pathologie du patient,
- Livraison dans les délais impartis,
- Essais et ajustements,
- Modifications ou reprises éventuelles pour assurer confort, efficacité thérapeutique et sécurité du patient,
- Fourniture de notice d'utilisation, d'entretien et d'information patient.

Déroulement des prestations

Déclenchement de la demande

- La prestation débute par un appel téléphonique émis par le service de soins prescripteur vers le titulaire.
- Cet appel peut être suivi d'une confirmation écrite (document type avec étiquette patient, lieu transmis par fax ou mail sécurisé), **selon les modalités définies** par chaque établissement, afin d'assurer la confidentialité des données et la traçabilité de la demande.
- Délai de réponse du titulaire : le titulaire doit intervenir dans un délai maximum de **24 heures** suivant l'appel.

Prise de mesure

- Le titulaire se déplace dans le service de soins prescripteur pour prendre les mesures du patient, conformément à la prescription médicale et aux indications fournies.
- Il peut être accompagné par un professionnel soignant, en particulier si le patient est dépendant ou si la situation le nécessite.
- Le titulaire se voit remettre la prescription médicale lors de cette visite.

Transmission des éléments pour commande

- Après la prise de mesure, le titulaire transmet au gestionnaire du pôle du CH de Valenciennes ou de l'établissement demandeur :

- * la prescription médicale,
- * la référence et le prix de la fourniture,
- * les informations patient (nom, prénom, date de naissance),
- * toute autre information utile à l'édition du bon de commande.

Contact des gestionnaires des pôles pour le CH de Valenciennes

pôles	mails	Numéro de téléphone
4	gestion-pole4@ch-valenciennes.fr	03 27 14 33 39
5	gestion-pole5@ch-valenciennes.fr	03 27 14 32 24
6	gestion-pole6@ch-valenciennes.fr	03 27 14 36 85
7	gestlogistique-pole7@ch-valenciennes.fr	03 27 14 31 78
8	gestion-pole8@ch-valenciennes.fr	03 27 14 35 62
10	gestion-pole10@ch-valenciennes.fr	03 27 14 00 48
11	gestion-pole11@ch-valenciennes.fr	03 27 14 00 26

Contact de gestionnaire pour les établissements Maubeuge – Denain - Avesnes

Etablissements	mails	Numéro de téléphone
Maubeuge	Dubie.tiffany@ch-maubeuge.fr	03.27.69.43.29
Denain	achats@ch-denain.fr adelsarte@ch-denain.fr	03.27.24.30.23
Avesnes sur Helpe	service.achats@ch-avesnes.fr	03.27.56.55.07

Fabrication et pose de l'orthèse

- Le titulaire réalise l'appareillage et revient sur site pour l'appliquer au patient **dans un délai maximum de 48 heures** à compter de la demande initiale.

- La pose est effectuée **au lit du patient ou en consultation**, selon l'organisation interne.

Validation et confort

- Un professionnel de l'établissement (IDE, médecin, etc.) vérifie la bonne application et le confort du dispositif.

- La conformité médicale reste placée sous la responsabilité du médecin prescripteur.

Cas de retouche

- Les orthèses ne peuvent être délivrées que si elles sont parfaitement adaptées au patient.

- Des retouches peuvent être nécessaires à l'issue d'un ou plusieurs essayages, notamment si le patient signale une gêne ou douleur dans les jours suivant la pose.

- Ces retouches :

- * sont comprises dans le prix du moulage,

- * sont réalisées gratuitement par le titulaire,

- * doivent être effectuées dans un délai maximum de 24 heures suivant la demande de l'établissement.

-La demande de retouche est faite par le personnel soignant du service concerné.

Le titulaire travaille en collaboration avec le médecin prescripteur, les praticiens et personnels paramédicaux de l'établissement demandeur.

Prolongation des délais et modulation en cas de tension

En cas d'empêchement ou de retard, le titulaire informe sans délai le pouvoir adjudicateur afin de définir conjointement les modalités d'adaptation des prestations, conformément à l'article 13.3 du CCAG-FCS.

En cas de forte sollicitation (augmentation significative du nombre de patients ou situation exceptionnelle), le pouvoir adjudicateur peut demander une adaptation temporaire des prestations, notamment :

- une augmentation du nombre de patients pris en charge ;
- une adaptation des délais ;
- une priorisation des patients selon des critères médicaux.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires dans la limite de ses capacités.

La qualité et la sécurité des soins doivent être maintenues.

Facturation

Le gestionnaire de pôles de l'établissement établit et transmet le bon de commande correspondant au titulaire dans un même temps.

Le titulaire procède à la facturation de la commande en y joignant un bon d'intervention « service fait » signé par le personnel soignant (IDE), (la conformité du corset relevant du chirurgien) en y ajoutant le numéro de bon de commande.

Conditions d'intervention

Le titulaire de l'accord-cadre doit intervenir dans les conditions suivantes :

- Respecter la dignité du patient et du personnel de l'établissement (préserver l'intimité, respecter les croyances, faire preuve de courtoisie).
- Faire preuve de bienveillance, de discrétion et adopter un langage professionnel approprié (le tutoiement n'est pas autorisé).
- Respecter le secret médical et professionnel. À ce titre, le titulaire est soumis à une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-FCS. Il est tenu au secret professionnel sur toutes les informations (techniques, financières ou organisationnelles) et documents auxquels il aurait accès dans le cadre de l'exécution du présent marché.
- Le titulaire s'engage à faire respecter ces obligations par l'ensemble de son personnel, ses préposés et éventuels sous-traitants. En cas de violation de cette obligation, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire, sans possibilité de dédommagement.
- Appliquer l'ensemble des consignes données par les établissements, notamment celles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la prévention des risques sanitaires. Le titulaire doit veiller à la propreté des lieux après toute intervention, notamment après la réalisation d'un plâtre.
- Porter une tenue vestimentaire irréprochable et adaptée à l'environnement hospitalier.

- S'interdire toute forme de démarchage auprès des services des établissements.

Ces règles d'intervention s'appliquent à l'ensemble du personnel du titulaire de l'accord-cadre intervenant dans les établissements.

Tout comportement inapproprié ou non conforme à ces dispositions ne sera pas toléré et pourra donner lieu à l'application des pénalités prévues au marché.

Caractéristiques techniques

Les corsets doivent répondre aux critères suivants :

- Fabrication sur mesure, à partir des mesures précises du patient (prise directe ou moulage 3D),
- Matériaux de qualité médicale, hypoallergéniques, lavables et résistants,
- Confort : absence de points de pression, réglages ajustables, poids adapté,
- Sécurité : bonne tenue, stabilité, absence de risques de blessure ou de frottement excessif,
- Facilité d'enfilage et retrait (pour patient et soignant),
- Possibilité de porter le corset sous les vêtements dans certains cas.

Garanties

Les fournitures doivent être garanties contre vice de fabrication ou défaut à compter du jour de l'admission pendant tout le délai de validité d'utilisation.

Essais et validation

Le corset ne sera considéré comme livré qu'après validation par le prescripteur (médecin ou orthopédiste) et par le patient. Une fiche de suivi (ou bon de livraison signé) attestera la conformité.

Entretien/maintenance

Le titulaire devra fournir :

- Une fiche d'entretien et de nettoyage,
- Les consignes de port, de réglage et de suivi,
- Les modalités de remplacement en cas de défaillance.

Formation des équipes soignantes à la pose des corsets

Le titulaire s'engage à assurer la formation des équipes soignantes des établissements bénéficiaires du marché à la mise en place, à l'ajustement et au retrait des corsets sur mesure fournis.

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels de santé :

- de maîtriser les techniques de pose et de dépose du corset dans le respect des prescriptions médicales ;
- d'identifier les points de vigilance (zones d'appui, risques cutanés, risques d'escarres, inconfort, mauvaise position) ;
- d'adapter la pose en fonction de la pathologie du patient et de son autonomie ;
- de connaître les consignes d'entretien, de surveillance et de suivi du dispositif.

Le titulaire est tenu d'organiser **une à deux sessions de formation par an et par établissement**, en fonction des besoins exprimés par ce dernier. Ces formations ne sont pas réalisées systématiquement à chaque patient, mais visent à garantir le maintien des compétences des équipes.

- Les sessions sont réalisées prioritairement sur site. Elles peuvent, à titre exceptionnel, être organisées à distance après validation de l'établissement.
- Le titulaire s'engage à intervenir dans un délai maximum de 2 mois à compter de la demande de l'établissement.
- Chaque session devra être adaptée au public formé (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, etc.).

Pour chaque session, le titulaire devra :

- établir une **feuille d'émargement signée** par les participants ;
- fournir les **supports pédagogiques** utilisés (fiches techniques, guides de pose, supports visuels).

Ces éléments pourront être exigés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du suivi du marché.

La formation devra être dispensée par un professionnel qualifié (orthoprothésiste ou équivalent), justifiant d'une expérience significative dans la conception, la fabrication et l'adaptation de corsets sur mesure.

Respect des normes

Tous les dispositifs proposés doivent être conformes à la réglementation française et européenne en vigueur, notamment au Règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux.

Ils doivent porter le marquage CE attestant de leur conformité réglementaire, et répondre aux prescriptions techniques applicables.

Par ailleurs, les dispositifs doivent être conformes aux exigences de la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR), notamment celles prévues aux chapitres 5, 6 et 7 du Titre II – Orthèses et prothèses externes.

Traçabilité

Le fournisseur s'engage :

1 - A être RGPD, protection des données personnelles des patients suivis. Limitation des droits d'accès aux données selon les utilisateurs, sécurisation ou hébergement, durée de conservation, recueil de l'acceptation du patient, utilisation....

2 - À effectuer une traçabilité du contrôle qualité à la sortie de l'atelier, à apposer le nom de la société, le numéro d'identification appareillage/usager sur chaque orthèse ou prothèse livrée. Cette identification ne doit pas pouvoir se décoller et recoller facilement afin d'éviter toute perte de l'étiquetage.

3 - Au déplacement (grand appareillage) ou a d'un contact téléphonique, d'un orthoprothésiste (ou un podo-orthésiste) en systématique dans le service prescripteur, le lendemain de la livraison de l'orthèse (ou prothèse) et d'assurer un suivi quotidien jusqu'à l'adaptation complète de l'appareillage au patient.

4 - À remettre au service d'hospitalisation un duplicata du bon de livraison daté et signé.

5 - À remettre au patient un document (attestation de livraison) sur lequel est indiqué à minima le nom, prénom, date de naissance et coordonnées du patient, la durée de garantie du matériel délivré, les coordonnées de la société et du référent ainsi que son nom, la date de remise du matériel, le numéro d'identification de l'orthèse (prothèses) et tout autre renseignement qu'il juge bon de lui transmettre.

6 - À former le patient si besoin sa famille ou un accompagnant et le personnel à la mise en place de l'appareillage, à la surveillance matériel et physique du patient (points d'appui, différents éléments) et à l'entretien.

Elimination/fin de vie

Les dispositifs devenus inutilisables doivent être éliminés dans le respect des circuits de déchets médicaux ou remis au patient selon la politique de l'établissement.

Le titulaire reprendra les corsets non utilisés.

Lieux d'exécution

Les prestations sont réalisées pour les établissements mentionnés en introduction du présent document.

Réunion préparatoire

Une réunion préparatoire avec les services de soins concernés devra être organisée par le titulaire du marché, cela avant le démarrage du marché, afin de se familiariser avec l'organisation interne des établissements et de comprendre leurs attentes spécifiques.

Revue annuelle

Le titulaire du marché devra organiser avec les services de soins concernés des réunions en cours d'exécution du marché, au minimum à chaque date anniversaire du démarrage du marché, et à la demande de l'établissement afin de suivre la bonne exécution du contrat et d'identifier les pistes d'amélioration.

Indicateurs de qualité :

- Respect des délais d'intervention
- Niveau de satisfaction des services et patients
- Taux de litiges ou de non conformités
- Taux de retouches post application

